

Les municipalités du Québec en action pour l'abordabilité de l'habitation.

ATTENDU que la rareté des logements sociaux et communautaires de même que le manque d'unités de logement en tous genres pour répondre aux impératifs démographiques affectent l'ensemble du Québec, tant dans les grands centres urbains que dans les régions;

ATTENDU qu'une grande part des ménages québécois éprouve de ce fait des difficultés à accéder à la propriété, à un logement locatif réellement abordable ou encore à un logement répondant à leurs besoins spécifiques;

ATTENDU que l'accès à un logement adéquat constitue une condition essentielle à la cohésion sociale du Québec, à sa vitalité culturelle et à sa prospérité économique;

ATTENDU que l'habitation occupe une place prépondérante en matière de transition écologique;

ATTENDU que les élu·es et les élus de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont adopté en février 2022 une *Déclaration sur l'habitation*, par laquelle ils partagent leurs constats et exposent les mesures qu'ils souhaitent voir mettre en place par le gouvernement du Québec;

ATTENDU qu'en complémentarité avec le gouvernement du Québec, les municipalités souhaitent contribuer activement à l'amélioration des conditions d'habitation de leurs concitoyennes et de leurs concitoyens et qu'elles disposent de certaines compétences et expertises pour ce faire;

ATTENDU que de multiples acteurs de la société civile sont impliqués dans le développement, la production et la gestion de logements et qu'ils sont disposés à renforcer leur implication dans le domaine;

ATTENDU que l'ampleur des défis actuels en habitation nécessite une collaboration et une coordination renforcées de l'ensemble des partenaires gouvernementaux, institutionnels, communautaires, économiques et académiques;

ATTENDU que le Sommet de l'habitation 2022 souhaite marquer cette volonté de collaboration renforcée et matérialiser l'implication des municipalités en faveur de l'habitation réellement abordable et durable.

PAR CONSÉQUENT :

Les maires et les mairesses des municipalités signataires souhaitent aujourd'hui réitérer les recommandations et les demandes formulées par l'UMQ dans sa *Déclaration municipale sur l'habitation* de février 2022 et rappeler la nécessité pour le Québec de se doter d'une vision stratégique et d'un arsenal d'actions structurantes, concertées et adaptées à l'ampleur des besoins en habitation.

Les signataires s'engagent à initier ou à contribuer à la réalisation, dans la prochaine année, de projets innovants ou structurants qui contribueront à accroître l'accès à des logements réellement abordables, durables et adaptés aux besoins de leurs concitoyennes et de leurs concitoyens.

Les signataires de cette déclaration encouragent toutes les municipalités qui souhaitent y adhérer à la faire adopter par leur conseil municipal et à s'engager elles aussi à mettre en place une action structurante ou innovante en habitation¹.

Ainsi, la Ville de Gatineau s'engage à poursuivre les travaux du comité choc basé sur les axes prioritaires, soit l'abordabilité, l'accessibilité, l'équité et l'efficacité.

La Ville de Laval s'engage à travailler sur la mise en place d'une taxe sur la spéculation foncière afin de financer des initiatives en habitation.

La Ville de Lévis s'engage à poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie de développement du logement social et abordable.

La Ville de Longueuil s'engage à mobiliser plusieurs leviers pour favoriser une densification douce et différenciée sur son territoire.

La Ville de Montréal s'engage, dans le cadre du Chantier Montréal abordable, à réaliser un premier projet sans but lucratif de plus de 200 logements qui seront 100 % abordables et pérennes sur le site du futur écoquartier Namur-Hippodrome.

La Ville de Québec s'engage à mettre en place un programme d'accès à la propriété pour les familles voulant faire l'acquisition d'une habitation écologique.

La Ville de Saguenay s'engage à poursuivre le projet de construction de logements incluant une mixité d'usages sur la zone ferroviaire du centre-ville de l'arrondissement de Chicoutimi.

La Ville de Sherbrooke s'engage à mettre en place, en partenariat avec le CIUSS et l'Université de Sherbrooke, une commission d'étude sur le logement.

La Ville de Terrebonne s'engage à réaliser un projet de logements abordables dans un secteur en revitalisation en mettant en valeur le patrimoine industriel du Vieux-Terrebonne.

La Ville de Trois-Rivières s'engage à réaliser un projet de milieu de vie communautaire pour les étudiantes et les étudiants autochtones et leurs familles.

Par ailleurs, afin de pérenniser et d'alimenter la dynamique de collaboration découlant du Sommet de l'habitation 2022, les villes signataires demandent à l'UMQ de mettre en place une communauté de pratiques intermunicipale sur l'abordabilité de l'habitation. L'ensemble des municipalités et des partenaires interpellés par ce défi seront invités à contribuer à cette plateforme d'échange et de réflexion pour l'avenir.

À Laval, le 26 août 2022.

¹ Les Villes pourront transmettre leur résolution et leur engagement à sommethabitation2022@laval.ca.